



Virement d'un compte pro a un compte tiers

Par **elrapace**, le **31/08/2010** à **18:44**

Bonjour,

Cela fait deux qu'un ami possédant une société effectue des virements du compte de sa société sur mon compte courant.

Une fois mon compte crédité, je lui restitue en liquide son argent.

ma question est la suivante, est ce légal?

Suis je tombé dans une complicité de détournement de fonds ou je ne sais quel définition juridique?

Cela m'inquiete, j'ai voulu rendre service mais je ne veux pas de probleme, si cela est légal pas de souci sinon que dois je faire?

Merci d'une reponse claire et simple;